FICHE D'INSCRIPTION

AUX FETES FORAINES DE LA VILLE DE GARDANNE

A renvoyer au service de Police Municipale – Avenue des Ecoles – 13120 Gardanne

4 mois avant le début de l'évènement forain

NOM ET DUREE DE LA MANIFESTATION :

……

LES DATES D'ARRIVEE ET DE DEPART DES FORAINS SONT FIXEES PAR ARRETE DE M. LE MAIRE

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FORAINS ET MANEGES

NOM : ……

PRENOM : ……..

☐ **PROPRIETAIRE** ☐ **GERANT**

ADRESSE OU BOITE POSTALE :

……

……

TÉLÉPHONE : FIXE …… PORTABLE ……

NOM DU MANEGE OU ENSEIGNE : ……

ANCIENNETE DU METIER SUR LA FETE CHOISIE :

TYPE DE MANEGE (COCHER LA CASE CORRESPONDANTE)

☐ **ENFANT :** ☐ **ADULTE :** ☐ **ALIMENTAIRE :**

IMMATRICULATION : LARGEUR : LONGUEUR :

DATE DU DERNIER CONTRÔLE TECHNIQUE

……

PERIODE DE VALIDITE DE L'ASSURANCE

……

CARAVANE – METRAGE – N° D IMMATRICULATION OU N° DE SERIE

……

BESOIN EN EAU (COCHER LA CASE CORRESPONDANTE)

☐ **OUI** ☐ **NON**

TSVP →

LA FICHE D'INSCRIPTION DEVRA ETRE DUMENT DATEE ET SIGNEE PAR LE DEMANDEUR ET ETRE ACCOMPAGNEE DES PIECES OBLIGATOIRES SUIVANTES :

- UN CHEQUE DE CAUTION DE 500 €uros pour réservation de la place
- UNE CHEQUE DU MONTAL TOTAL CORRESPONDANT AUX DROITS DE PLACE à l'ordre du Trésor Public (Métier + caravane)
  - 8 euros le Mètre linéaire pour le métier
  - 21 euros pour une caravane – de 6 mètres
  - 31 euros pour une caravane + de 6 mètres
- CONTROLE TECHNIQUE A JOUR DU MANEGE
- ASSURANCE EN COURS DE VALIDITE
- CARTE GRISE MANEGE
- CARTES GRISES VEHICULES
- CARTE GRISE CARAVANE
- DOCUMENTS SPECIFIQUES A JOUR POUR LES GRUES D'INSTALLATION SI NECESSAIRE

TOUT DOSSIER INCOMPLET OU ERRONE SERA REJETE

TOUT DOSSIER COMPLET ET VALIDE FERA L'OBJET DE LA DELIVRANCE D'UNE OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC AU NOM DU DEMANDEUR POUR INSTALLATION AU SEIN DE L'EMPRISE DE LA FETE. UN MACARON SERA ATTRIBUE POUR APPOSITION SUR LES VEHICULES AUTORISES (CARAVANES ET TRACTEURS)

LE DEMANDEUR S'ENGAGE A RESPECTER LES MESURES DE SECURITE AINSI QUE TOUTES LES INSTRUCTIONS CONCERNANT L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC, DE LA SALUBRITE, DE LA TRANQUILLITE ET SECURITE PUBLIQUES.

LE DEMANDEUR S'ENGAGE A FOURNIR AUX SERVICES MUNICIPAUX UN CERTIFICAT DE BON MONTAGE DE SON MANEGE OU INSTALLATION.

DES VERIFICATIONS SERONT FAITES PAR LA POLICE MUNICIPALE, LE SERVICE DES DROITS DE PLACES ET LE CHARGE DE MISSION SECURITE PENDANT LA DUREE DE L'INSTALLATION EN MATIERE DE CIRCULATION, D'ACCES AUX ECOLES, AUX HABITATIONS DES RIVERAINS ET PAIEMENT DES DROITS.

Fait à le

Signature du demandeur